

CENSURE POSTALE

M. BRUCE:

1. Les lettres que les Canadiens adressent à destination de l'Angleterre sont-elles censurées au pays avant leur expédition?

2. Dans le cas de la négative, sont-elles censurées par des Canadiens lorsqu'elles parviennent en Angleterre?

3. Les lettres expédiées d'un point à un autre du Canada sont-elles assujetties à la censure?

4. Dans le cas de l'affirmative, cette censure a-t-elle pour seul objet de faire disparaître tous renseignements pouvant servir à l'ennemi?

5. Au sujet de critiques à l'adresse d'un des ministères du Gouvernement a-t-on jamais extrait des lettres des remarques de ce genre pour les faire parvenir à ce ministère avec révélation du nom de l'envoyeur?

L'hon. M. MULOCK:

1. On examine certaines lettres au point de vue de l'application des règlements de la Commission de contrôle du change étranger. La proportion du nombre de lettres ainsi examinées est de moins de 2 p. 100.

2. Non.

3. Oui, en certaines circonstances, dans l'intérêt de la sécurité.

4. Dans tout examen du courrier l'attention porte sur l'application des lois et règlements de guerre en ce qui concerne la sécurité, le commerce, la guerre économique, les entremises illégales, la propagande ennemie, les menées subversives, et ainsi de suite.

5. Ces extraits sont communiqués confidentiellement à la direction des ministères intéressés, lorsqu'on juge que l'intérêt public le réclame.

TROISIÈME EMPRUNT DE LA VICTOIRE

M. FAIR:

1. Combien de a) particuliers et de b) compagnies ont souscrit au troisième emprunt de la victoire?

2. Quelles sommes ont été versées à cette fin par des a) particuliers; b) compagnies d'assurance; c) banques et d) autres compagnies?

3. Combien les particuliers ont-ils emprunté des banques pour acheter ces obligations?

4. Quelle est la valeur des obligations vendues à terme à des particuliers et livrées aux détenteurs?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Les statistiques disponibles au ministère des Finances ne permettent pas d'établir séparément le nombre des souscriptions reçues des particuliers et des compagnies. Toutefois, 9,229 souscriptions atteignant un chiffre de \$527,500,200 ont été reçues de particuliers, compagnies et autres institutions inscrits sur la liste des noms spéciaux et 959,030 souscriptions représentant un chiffre de \$309,320,050 ont été reçues de particuliers, compagnies et autres institutions comme fruit de la campagne générale.

2. a) Voir la réponse au n° 1. b) \$117,704,850, dont \$22,174,500 en souscriptions de conversion des obligations de l'emprunt du service national échéant le 15 novembre 1941. c) \$49,450,000, dont \$42,450,000 en souscriptions de conversion d'obligations de l'emprunt du service national échéant le 15 novembre 1941. d) Voir la réponse n° 1.

3. L'achat à tempérament des titres de l'emprunt de la victoire, aux termes de la formule officielle d'appel à la souscription publique, par les particuliers, les compagnies et les autres institutions s'est établi à \$37,439,900. En plus, les prêts consentis par les banques à charte du Canada pour faire les fonds servant à l'achat de titres de l'emprunt de la victoire, à des particuliers, à des compagnies ou à d'autres institutions, se sont établis à \$135,978,539 le 30 juin 1941.

4. Aucune. L'Etat n'a pas pourvu au rachat des obligations de l'emprunt de la victoire antérieurement à la date d'appel. Aucun renseignement n'est disponible touchant la valeur des obligations que les souscripteurs auraient pu vendre après l'achat primitif de ces titres.

Note: On convient ci-haut que ces questions posées au sujet de ce qu'on appelle "le troisième emprunt de la victoire" visent effectivement le troisième emprunt de guerre qui porte officiellement le titre de "L'emprunt de la victoire, 1941".

ST. CATHARINES STEEL PRODUCTS, LTD.

M. CHURCH:

1. Le Gouvernement a-t-il prêté quelque argent à la St. Catharines Steel Products Limited, et dans le cas de l'affirmative, quelle somme?

2. Le gouvernement britannique a-t-il placé des fonds dans cette entreprise?

3. Combien les particuliers ont-ils souscrit?

4. Quels sont les directeurs de cette compagnie?

5. Fabrique-t-elle une arme de guerre quelconque dont la production serait impossible dans une autre aciérie canadienne?

L'hon. M. HOWE:

1. Le gouvernement n'a fait aucun prêt à la St. Catharines Steel Products, Limited. Il lui a accordé une assistance pécuniaire au montant de \$844,300 pour travaux de réfection aux édifices, ainsi que pour machineries et outillage, dont la propriété restera à Sa Majesté le roi, pour le compte du Canada.

2. Le gouvernement britannique a aussi fourni une assistance pécuniaire.

3. Tout le capital d'exploitation est fourni par la St. Catharines Steel Products, Limited.

4. A. F. Fifield, A. W. Taylor, W. A. Wecker, E. J. H. Vanston, J. J. Bench, Edward Kennard.

5. La St. Catharines Steel Products Limited a des contrats pour la fabrication de trois